



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR DIVERSIFIE

Part **AD**, Part **R**, Part **I**, Part **A**, Part **G**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est d'effectuer sur un horizon de placement minimum de 5 ans une sélection d'OPCVM et de FIA, français ou européens, au travers d'une allocation flexible du portefeuille entre les classes d'actifs (Actions et Taux), et leurs zones géographiques, réalisée sur la base de critères financiers et selon une méthodologie ISR.

L'objectif de volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants du FCP est de 8 % (hors conditions exceptionnelles de marché).

Il est rappelé à l'attention des souscripteurs potentiels que l'objectif de performance et de volatilité est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse pour le FCP.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivis, le FCP n'a pas d'indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

La gestion du FCP LBPAM ISR DIVERSIFIE est active et discrétionnaire.

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), et la seconde vise à sélectionner les titres dans le respect des contraintes du Label ISR français.

1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers.

L'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 30 %¹ de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de 30 %² des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permettent d'accéder en majorité à la méthode de gestion ISR élaborée par LBPAM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des **OPC gérés par la Société de Gestion** – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon son analyse, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. L'analyse réalisée par la Société de Gestion sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne.

¹ Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25% en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30% pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

² Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25% en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30% pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante: la gouvernance responsable, la gestion durable des ressources, la transition économique et énergétique et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Les titres de créances émis par les émetteurs publics font l'objet d'une analyse financière et extra-financière interne, pour laquelle la Société de Gestion s'appuie sur les analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La société de gestion se base également sur les 4 piliers de sa philosophie ISR: la gouvernance responsable (ex.: indice de perception de la corruption), la gestion durable des ressources (ex.: consommation d'eau), la transition énergétique (ex.: part des énergies renouvelables), et le développement des territoires (ex.: dépenses d'éducation). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques. Ces ajustements permettent de mieux tenir compte des efforts des États au regard des moyens dont ils disposent.

S'agissant des obligations labélisées « green », « social » ou « sustainable », la société de gestion a mis en place sa propre grille d'analyse afin d'évaluer la stratégie globale de l'émetteur sur les thèmes du climat, de l'environnement et du social (1^{er} pilier), ainsi que la contribution de l'obligation à la transition énergétique, et au respect de l'environnement, et au développement des territoires le cas échéant (2^e pilier). L'évaluation de ces deux piliers repose sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs couvrant notamment des questions liées à la clarté de l'utilisation des fonds (processus de sélection des projets et transparence de l'allocation), à l'impact des projets financés ainsi qu'aux engagements de reporting et à la qualité des méthodologies de mesure d'impact. Cette analyse se matérialise par une notation interne. Les valeurs les moins bien notées ne seront pas éligibles dans le fonds.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes: une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « l'Amélioration de Note » telles que décrites ci-après:

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): après application des trois filtres (comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 30 %³ de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): la construction du portefeuille permet d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 30 %⁴ des valeurs en conformité avec le label ISR Français (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR Français) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

³ Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25% en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30% pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

⁴ Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25% en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30% pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR Français, le portefeuille des OPC labélisés gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics, et, le cas échéant, sur les OPC labélisés) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

- b) S'agissant des **OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
- c) Enfin, le FCP pourra également investir dans la limite de **10 % de son actif net dans des OPCVM et FIA non labélisés**, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

2. Sur la base de l'Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le FCP LBPAM ISR DIVERSIFIE investit majoritairement (plus de 50 % de son actif) dans des OPC de la société de gestion, d'une société du groupe La Banque Postale et/ou d'une société du groupe Aegon et/ou d'une société du groupe Natixis Investment Managers.

Le processus de construction du portefeuille cherche à diversifier et à pondérer de façon optimale les différentes classes d'actifs et zones géographiques de l'univers d'investissement dans le but d'encadrer le risque financier global du portefeuille avec un niveau de volatilité⁵ cible moyenne sur 5 ans glissants du FCP à un niveau de 8 %.

Le second moteur de performance est l'allocation entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques. Dans l'objectif d'un encadrement des risques financiers, le FCP cherchera à diversifier de façon optimale les investissements sur les classes d'actifs et zones géographiques de l'univers d'investissement. Pour y parvenir, la société de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des différentes classes d'actifs, met en œuvre un processus encadré de pilotage du risque.

Ce pilotage du risque est opéré en tenant compte :

- des anticipations des couples rendement/risque des différentes classes d'actifs de l'univers d'investissement ;
- de l'analyse de l'historique des couples rendement/risque des différentes classes d'actifs de l'univers d'investissement ;
- de l'optimisation de l'allocation du portefeuille diversifié ayant pour but de chercher à maximiser le rendement espéré dans le cadre d'un risque global du portefeuille exprimé en volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants qui tendra vers 8 % (hors conditions exceptionnelles de marché). Cette volatilité cible pourra évoluer à la hausse, comme à la baisse, en fonction des anticipations de la société de gestion des évolutions des marchés ;
- de l'encadrement des expositions par classe d'actifs à travers les bornes clairement définies dans les « *techniques et instruments utilisés* ».

En particulier, le FCP sera investi dans les fonds sélectionnés dans des proportions permettant le respect des contraintes d'exposition suivantes :

- l'exposition actions du portefeuille ne pourra excéder 60 % de l'actif net du FCP avec un maximum de 20 % d'exposition aux actions des marchés émergents ;
- l'exposition aux instruments de taux sera comprise entre 40 % et 100 % de l'actif net du FCP ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille évoluera dans une fourchette [-1; +6] ;
- l'exposition au risque de change sera limitée à 40 % de l'actif net du FCP ;
- l'exposition aux obligations convertibles sera limitée à 30 % de l'actif net du FCP ;

⁵ La volatilité utilisée dans le processus de construction de portefeuille est une mesure de risque (de la dispersion des performances autour de la moyenne) calculée de manière prévisionnelle à partir des données historiques observées sur les classes d'actifs constituant l'univers d'investissement. Les deux grandeurs intervenant dans le calcul de cette mesure de risque sont :

- La corrélation de chaque classe d'actif avec les autres classes d'actifs de l'univers d'investissement
- Le niveau de risque associé à chaque classe d'actif

- les titres de créance relevant de la catégorie spéculative (*High Yield*) ne pourront excéder 30 % de l'actif net du FCP;
- 30 % maximum de l'actif net du FCP pourra être investi dans des Green Bonds émis par des États ou des entreprises et qualifiées comme tel par leur émetteur, et ayant pour objet de financer par exemple, des projets, dans le domaine des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, la protection de la biodiversité, le transport durable ou l'adaptation au changement climatique.

À titre accessoire le FCP pourra être investi dans des fonds détenant des obligations convertibles contingentes (« CoCos »).

L'actif du FCP inclut notamment, au travers des OPC sous-jacents, dans une limite de 15 % maximum, les différentes catégories de dette subordonnée. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

Le FCP aura la possibilité de réduire et d'augmenter son exposition aux actifs dits « risqués » dans les limites prédéfinies ci-dessous. Les actifs dits « risqués » recouvrent notamment les investissements indirects en actions, en titres émis par des pays ou des sociétés de pays émergents, les obligations à haut rendement, les obligations convertibles. Ces actifs sont listés dans le prospectus à la rubrique « techniques et instruments utilisés » avec les risques associés à la rubrique « Profil de Risque ».

En cas d'anticipation de crise des marchés, la gestion se réserve la possibilité de recourir à des stratégies de couverture sur l'ensemble de ses investissements jusqu'à 100 % de son actif net via l'utilisation d'instruments dérivés et/ou financiers à terme. La liste des classes d'actifs permettant de mettre en œuvre le processus d'investissement est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés:

- Pour au moins 90 % de l'actif net: parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français;
- Pour moins de 10 % de l'actif net: parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions:

Néant

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP, en titres de créance (TCN et obligations) libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans limite de maturité. Ces titres peuvent ne pas faire l'objet d'une gestion ISR.

La Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse **pour appréhender l'évaluation de la notation** et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « *Investment Grade* »), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion, **sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne** du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité)

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

Le FCP peut également investir en titres spéculatifs (« *High Yield* ») dans la limite de 30 % de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la société de gestion.

■ **Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger**

Le FCP peut investir :

- jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG), n'investissant pas plus de 10 % en parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective, dans la limite de 30 % de l'actif net du FCP, dans des parts ou actions de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus à l'article R214-13 du Code monétaire et financier ;
- dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP, en parts ou actions d'autres OPC de droit français ou européens (fonds de capital investissement, OPC investissant plus de 10 % en parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective, OPC nourriciers, de fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés, fonds professionnels de capital investissement) ainsi que dans des parts ou actions de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF.

Le FCP pourra investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers⁶).

Les OPC peuvent être de toutes classifications.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir, jusqu'à 100 % de son actif, des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers, ces OPC devant respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPC non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments financiers dérivés

■ **Nature des marchés d'intervention :**

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et/ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Les instruments financiers à terme éligibles sont les suivants :

- Futures, options, swap sur indice sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré à des fins de couverture des risques actions et de taux et d'exposition aux mêmes risques ;
- Futures, options, swaps de change et change à terme sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture des risques de change et d'exposition aux mêmes risques ;
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap sur indice (par exemple : "Itraxx" "CDX") sur marchés de gré à gré à des fins de couverture du risque de crédit et d'exposition au même risque ;
- Futures sur l'or à des fins de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux et de change ;
- Futures sur indices de volatilité à des fins de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux et de change ;
- Des futures pourront être utilisés à des fins d'exposition pour faire face aux mouvements de passif de manière provisoire.

⁶ Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple S&P 500, Euro Stoxx 50...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

Le FCP peut avoir une exposition, positive ou nulle à l'intérieur des classes d'actifs, entre les sous-composantes des classes d'actifs, selon des critères géographiques, et/ou sectoriels, et/ou des anticipations de performance relative. Le FCP n'effectuant pas de ventes à découvert du fait d'opérations sur les titres financiers, les expositions nulles résulteront d'instruments dérivés.

Le FCP peut avoir recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap » ou « TRS ») ayant comme sous-jacents possibles des actions, des devises ou des taux, principalement à des fins de couverture du risque actions, de change et de taux et d'exposition aux mêmes risques. L'engagement global issu de ces opérations sera limité à une fois l'actif du FCP. Les contreparties utilisées dans le cadre de TRS sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP, soit une exposition du fonds au maximum de deux fois l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP n'a pas vocation à investir directement dans des titres intégrant des dérivés (notamment des titres comportant une exposition aux actions telles que obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions), mais pourra y être investi indirectement via les OPCVM et FIA présents dans son actif.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts (dont les dépôts à terme), essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Néant.

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net du FCP; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net du FCP;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Les risques associés à l'investissement dans ce FCP sont liés aux instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur, sont :

- **Risque de perte en capital** : le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP lié aux variations des marchés actions dans la mesure où le FCP investit dans les actions et des instruments financiers à terme sur actions et indice actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.
L'exposition du FCP au risque actions, rapportée à l'actif net, sera comprise entre 0 % et 60 %.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt de la courbe des emprunts d'État**. En cas de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser, ce qui entraînerait une baisse de la valeur du FCP. La fourchette de sensibilité au taux du portefeuille se situe entre -1 et +6.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des « titres à haut rendement / spéculatif » (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

L'attention des investisseurs est appelée sur la stratégie de gestion de ce FCP qui peut être investi en titres dont la notation est inexistante ou en titres spéculatifs dont la notation est basse, ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante. Cet investissement peut être réalisé par l'investissement dans des OPC.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise référence du portefeuille (l'Euro). Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'exposition du FCP au risque de change sera limitée à 40 % de l'actif net du FCP.

- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'exposition du FCP sur cette classe d'actif sera limitée à 30 % de l'actif net du FCP.
- **Risque de volatilité** : les produits dérivés de type optionnel, contrats futurs ou structuré sont sensibles à la volatilité de leurs sous-jacents. Ces produits peuvent donc faire baisser la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation:** le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque lié aux titres de créances subordonnées:** il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).
- **Risque de liquidité:** le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents:** l'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP.
- **Risque de durabilité:** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés):** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux matières premières:** l'exposition aux matières premières est réalisée par le biais d'OPC (fonds, ETFs...) ou d'instruments financiers reflétant les évolutions de cette classe d'actifs, tels que les instruments financiers à terme sur indices de contrats à terme sur matières premières et sur l'or. Le FCP est donc exposé à un risque de liquidité propre à la négociation de ces instruments. L'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est en effet fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent, voire à l'estimation du niveau des réserves naturelles ou aux facteurs climatiques et géopolitiques. L'exposition du FCP aux matières premières sera limitée à 10 % de l'actif net.
- **Risque lié aux obligations contingentes:** Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 17/12/2024: Passage au label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Gestion du portefeuille

Nous avons maintenu début 2024 une exposition modérée aux actions, gérée activement entre 25 % et 30 %. Ce niveau d'exposition s'inscrit dans la continuité de la fin de l'année 2023 et avait, pour mémoire, été relevé en octobre après avoir évolué entre 15 % et 25 % au début du second semestre 2023. À fin mars, l'exposition action est d'environ 28 % et diversifiée géographiquement avec 10 % d'actions européennes, 8 % d'actions américaines, 6 % d'actions asiatiques et 4 % d'actions de la zone émergente. En termes de styles de gestion pour les actions européennes nous avons au cours du trimestre réduit la value et renforcé les actions de petites et moyennes capitalisation. Pour ce qui est des actions américaines nous avons renforcé le secteur technologique à travers des options d'achat sur l'indice Nasdaq. En termes de positionnement sur les obligations nous restons principalement investis sur les obligations d'entreprises bien notées. Nous avons démarré l'année avec des couvertures de taux amenant la sensibilité taux à un niveau proche de 0. Le rebond des taux d'intérêt en cours de période nous a conduits à progressivement relever cette sensibilité taux, cette dernière s'établissant à 2,3 fin mars.

La baisse des marchés au début du deuxième trimestre, nous a donné des points d'entrée pour alléger les couvertures et renforcer ainsi l'exposition aux actions européennes compte tenu d'une poursuite de l'amélioration graduelle de la conjoncture économique et d'une évolution suffisamment favorable de l'inflation pour permettre à la BCE de commencer à baisser ses taux. Dans un second temps nous avons en parallèle un peu réduit l'exposition aux actions américaines dans une logique de prise de profit. Fin mai et de façon plus marquée en juin post-élection européenne nous avons redéployé des couvertures sur les actions zone euro l'exposition action globale du fonds à redescendre en dessous de 30 %. Du côté de la poche obligataire, la sensibilité taux a été gérée tactiquement et progressivement remontée au gré des hausses de taux et s'établit ainsi à un niveau proche de 3 en fin de période contre 2,3 fin mars.

Au début de l'été, nous avons allégé l'exposition et redéployé des couvertures, ce qui associé à une importante exposition au yen a permis à la performance de s'avérer assez résiliente lors de la correction rapide mais marquée de début août. Nous avons à cette occasion sensiblement réduit l'exposition au yen et réinvesti sur les actions, en particulier sur les banques en zone euro et sur les valeurs technologiques américaines. Le fort rebond des actions jusqu'à fin août nous a amenés à nouveau à prendre quelques profits et à initier de nouvelles couvertures, notamment sur le secteur automobile européen. Cela permit une bonne tenue de la performance en septembre, avec de surcroît l'aide du fort rebond des actions chinoises en fin de période. Nous gardons à ce stade ces dernières en attendant d'avoir plus de détail sur l'ampleur des mesures budgétaires en Chine et de leur impact. Du côté de la poche obligataire, la baisse marquée des taux à partir d'août a été l'occasion de prendre des profits sur les obligations et d'abaisser ainsi assez nettement la sensibilité taux.

Au 4^e trimestre, l'exposition aux actions a évolué entre 23 % et 28 %, avec un rééquilibrage géographique en faveur des États-Unis en prévision des élections américaines. En octobre, nous avons renforcé les investissements en obligations d'État, principalement dans la zone euro, afin de capter des taux d'intérêt en nette hausse. En novembre, nous avons continué à privilégier les actions américaines au détriment des actions européennes et allégé notre exposition au dollar après sa forte progression. À partir de fin novembre, nous avons réduit partiellement les positions en obligations d'État de la zone euro après qu'elles se soient sensiblement renchériées. Nous avons également couvert une partie de l'exposition au dollar liée aux actions américaines via des options, tout en renforçant l'exposition au yen. En fin de trimestre nous avons augmenté l'exposition globale aux actions, notamment américaines et dans le secteur des ressources de base en Europe, tout en réduisant le poids des actions chinoises.

Au cours de l'exercice sous revue, la gestion a eu recours à des produits dérivés de type 'futures' et 'options' afin de moduler, de manière tactique, l'exposition en actions, en taux et en devises du portefeuille.

PERFORMANCES

Performances	Fonds – Part AD
Sur 1 an	5,86 %
Sur 3 ans	0,93 %
Sur 5 ans	8,04 %

Performances	Fonds – Part A
Sur 1 an	5,87 %
Sur 3 ans	0,93 %
Sur 5 ans	—

Performances	Fonds – Part R
Sur 1 an	5,87 %
Sur 3 ans	0,92 %
Sur 5 ans	8,03 %

Performances	Fonds – Part G
Sur 1 an	6,90 %
Sur 3 ans	3,91 %
Sur 5 ans	—

Performances	Fonds – Part I
Sur 1 an	6,81 %
Sur 3 ans	3,63 %
Sur 5 ans	12,89 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	359 564 513,99	380 418 799,08	739 983 313,07
OSTRUM SRI CROSSOVER I (C/D) EUR	—	56 041 040,50	56 041 040,50
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	36 272 600,00	—	36 272 600,00
OSTRUM SRI CREDIT EURO E (C/D) EUR	—	33 491 230,00	33 491 230,00
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I	33 415 000,00	—	33 415 000,00
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	27 982 416,00	—	27 982 416,00
LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	—	26 871 285,25	26 871 285,25
LBPAM ISR ACTIONS USA 500 R	24 301 000,00	—	24 301 000,00
ISH EUR600 BASICRESOURCE DE GT EUR	10 638 000,00	11 842 000,00	22 480 000,00
TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I	—	22 369 052,85	22 369 052,85

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 200,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 139,38 % selon la méthode de l'engagement,
- 153,29 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat de LBP AM vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC¹**. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO₂ au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO₂ doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement LBP AM à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030²**.

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement³ :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon⁴: Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz: Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir:

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds;
- Gaz et pétrole de schistes; gaz et pétrole issus de la zone Arctique: projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer;
- Gaz et pétrole très profond: activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1 000 m.

Politique de sélection des titres en portefeuille: L'outil de notation GREaT⁵ fourni par LBP AM intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

¹ [SR15_SPM_version_report_LR.pdf \(ipcc.ch\)](#)

² Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport *Initial Target Discourse Report* publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.

³ Concernant les investissements en OPC, la politique est rigoureusement appliquée pour les fonds gérés par la société de gestion. S'agissant des fonds gérés par d'autres sociétés de gestion, des disparités d'approches peuvent exister. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégie la sélection des fonds ayant une démarche compatible avec sa propre philosophie.

⁴ Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁵ L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.

Engagement actionnarial: LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes ses activités et scopes d'émission. Cette stratégie est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives⁶. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote: La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote⁷:

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM a fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment:

- La disponibilité encore limitée des données;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant:

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles;
- Evaluation de l'alignement à date du fonds;
- Développement d'objectifs 2025-2030;
- Mise en place d'outils de suivi.

⁶ La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁷ La politique de vote est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR⁸:

Politique d'exclusion: Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

Politique de sélection de titres: la méthodologie « GREaT » intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Engagement actionnarial: LBPAM mène une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour inciter à publier son exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM a décidé de focaliser ses développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes⁹** :

- Engagement actionnarial : établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM engagera le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante: Aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds: le *Global Biodiversity Score* (« GBS »), mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements.

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion¹⁰**:

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

⁸ Concernant les investissements en OPC, la politique décrite est rigoureusement appliquée pour les fonds gérés par la société de gestion. S'agissant des fonds gérés par d'autres sociétés de gestion, des disparités d'approches peuvent exister. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégie la sélection des fonds ayant une démarche compatible avec sa propre philosophie.

⁹ Pour les investissements externes, cette politique sera intégrée à la méthodologie d'analyse pour la sélection des fonds externes.

¹⁰ La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>. Concernant les investissements dans des fonds gérés par des sociétés de gestion tierces, la société de gestion s'assure que ces derniers appliquent des politiques d'exclusions équivalentes.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT¹¹. Sont ainsi considérés :

- **Les risques réglementaires**, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ;
- **Les risques opérationnels**, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ;
- **Les risques stratégiques**, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ;
- **Les risques climatiques**, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante :

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur ;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC : 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétiques (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique¹² diminué des opportunités technologiques¹³. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

¹¹ Concernant les investissements en OPC, la politique décrite est rigoureusement appliquée pour les fonds gérés par société de gestion. S'agissant des fonds gérés par d'autres sociétés de gestion, des disparités d'approches peuvent exister. En tout état de cause, la société de gestion privilégie la sélection des fonds ayant une démarche compatible avec sa propre philosophie.

¹² Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.

¹³ Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013370756,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013304706,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013456027,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013456035,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013304680.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 188 708 382,07
OPC	1 058 303 936,07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	130 404 446,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	13 115 836,69
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 201 824 218,76
Créances et comptes d'ajustement actifs	353 916,61
Comptes financiers	964 806,18
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 318 722,79
Total de l'actif I+II	1 203 142 941,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 121 332 362,69
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3 999 233,83
Résultat net de l'exercice	66 375 632,52
Capitaux propres I	1 191 707 229,04
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 191 707 229,04
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	8 978 406,45
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	8 978 406,45
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 411 382,92
Concours bancaires	1 045 923,14
Sous-total autres passifs IV	2 457 306,06
Total Passifs : I+II+III+IV	1 203 142 941,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	968 832,00
Produits sur obligations	643 131,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	190 176,86
Sous-total produits sur opérations financières	1 802 139,86
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-96 047,43
Sous-total charges sur opérations financières	-96 047,43
Total revenus financiers nets (A)	1 706 092,43
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	2 868 018,55
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-15 714 227,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-12 846 208,98
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-11 140 116,55
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	225 944,71
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-10 914 171,84
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	24 573 675,38
Frais de transactions externes et frais de cession	-580 612,05
Frais de recherche	-56 307,06
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	23 936 756,27
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-428 805,11
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	23 507 951,16

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	54 699 389,58
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-4 751,90
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	54 694 637,68
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-912 784,48
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	53 781 853,20
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	66 375 632,52

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est d'effectuer sur un horizon de placement minimum de 5 ans une sélection d'OPCVM et de FIA, français ou européens, au travers d'une allocation flexible du portefeuille entre les classes d'actifs (Actions et Taux), et leurs zones géographiques, réalisée sur la base de critères financiers et selon une méthodologie ISR. L'objectif de volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants du FCP est de 8 % (hors conditions exceptionnelles de marché). Il est rappelé à l'attention des souscripteurs potentiels que l'objectif de performance et de volatilité est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse pour le FCP.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	1 429 411 255,07	1 393 783 157,18	1 228 686 943,08	1 191 348 403,75	1 191 707 229,04
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE A EN EUR					
Actif net	11 220 202,63	10 544 659,64	8 895 316,95	8 308 862,36	7 576 203,63
Nombre de titres	108 181,63202	98 012,93253	91 009,01260	81 007,15894	69 771,62705
Valeur liquidative unitaire	103,71	107,58	97,74	102,56	108,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,61	1,26	2,29	0,55	2,14
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,33	-0,90	-1,04	-1,09	-1,02
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE AD EN EUR					
Actif net	418 521 051,77	366 497 712,85	298 515 444,77	273 560 616,60	257 059 249,65
Nombre de titres	3 983 968,10216	3 384 240,10216	3 053 707,10216	2 684 525,15545	2 398 025,60665
Valeur liquidative unitaire	105,05	108,29	97,75	101,90	107,19
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,16	1,16	0,66	0,66	0,71
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,13	1,78	1,67	3,07
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,84	-0,91	-1,04	-1,09	-1,01
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE G EN EUR					
Actif net	15 522 701,17	22 985 197,51	25 445 576,26	28 709 225,62	32 743 006,29
Nombre de titres	149 871,89816	211 878,23536	255 694,44025	272 262,63315	290 465,55569
Valeur liquidative unitaire	103,57	108,48	99,51	105,44	112,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,37	1,26	2,30	0,56	2,21
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,03	0,12	-0,06	-0,13	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE I EN EUR					
Actif net	1 113 593,98	1 165 334,63	1 068 045,62	2 397 231,92	2 047 175,87
Nombre de titres	101,56377	101,56377	101,56377	215,33108	172,16876
Valeur liquidative unitaire	10 964,48	11 473,92	10 516,00	11 132,77	11 890,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	15,15	133,93	244,25	59,51	233,33
Capitalisation unitaire sur revenu	2,72	2,75	-16,59	-24,15	-9,79
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE R EN EUR					
Actif net	983 033 705,52	992 590 252,55	894 762 559,48	878 372 467,25	892 281 593,60
Nombre de titres	9 243 877,03873	8 998 160,73572	8 928 195,54404	8 352 056,94160	8 014 233,98539
Valeur liquidative unitaire	106,34	110,31	100,21	105,16	111,33
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,15	1,30	2,34	0,56	2,19
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,86	-0,93	-1,06	-1,12	-1,04

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit:

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union monétaire européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
- Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum de 1.00 % TTC pour les parts I et G et 2.00 % pour les parts A, AD et R.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, de rétrocessions et frais de recherche) est de :

- part AD 1.35 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part R 1.35 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part I 0.47 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part A 1.35 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part G 0.38 % TTC sur l'actif moyen annuel

Les rétrocessions de frais de gestion pour les fonds internes sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible pour les OPC de LBPAM.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,01 % de l'actif net du FCP.

Somme de RETROCESSION

VALEUR		Total général
FR0012904639	LBPAM TOT RET CRD I	82 203,82
FR0011350677	LBPAM OBLI CROSSOV I	45 058,40
FR0000285884	LBPAM ACT IND. EUR R	332 399,51
FR0010547117	LBPAM MULT.ACT EM.R	237 352,15
FR0011375989	LBPAM 12-18 MOIS I	51 639,19
FR0011524370	LBPAM ACT VAL EUR I	142 197,49
FR0011640911	LBPAM CONV.OPPORTU.L	296 952,84
FR0013239407	LBPAM ACT USA 500 R	45 384,19
FR0010881755	LBPAM ACT CROIS CHIN	145 838,83
FR0010892471	LBPAM ACTIONS JAPONR	307 110,73
FR0010940882	LBPAM RESP ACT EUROP	46 933,42
FR0000982217	LBPAM OBLI CREDIT E	201 802,36
FR0011451947	LBPAM ACT ENTREP I	149 670,42
FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	34 202,54
FR0010842385	TOCQ EUR EQTY ISR I	89 814,17
FR0013183464	LBPAM RESP ACT ENV I	7 612,48
FR0013277522	FEDERIS ISR ACTIONS	295 322,04
FR0013341435	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	78 858,11
FR0013358025	LBPAM INFLAT.FLEXI.I	83 422,71
FR0013398658	LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	22 997,72
FR0013403755	LBPAM ISR ABS RE C I	167 314,72
FR0010957878	LBPAM ISR OBLI CREDIT PART I	3 930,71
Total général		2 868 018,55

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part I, R, A, G et AD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 191 348 403,75
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	29 102 527,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-94 577 453,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-11 140 116,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	23 936 756,27
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	54 694 637,68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-1 657 527,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 191 707 229,04

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE A		
Parts souscrites durant l'exercice	2 364,70000	250 153,30
Parts rachetées durant l'exercice	-13 600,23189	-1 425 665,92
Solde net des souscriptions/rachats	-11 235,53189	-1 175 512,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 771,62705	
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE AD		
Parts souscrites durant l'exercice	23 734,00000	2 466 625,08
Parts rachetées durant l'exercice	-310 233,54880	-32 168 122,07
Solde net des souscriptions/rachats	-286 499,54880	-29 701 496,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 398 025,60665	
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE G		
Parts souscrites durant l'exercice	44 183,61996	4 782 446,15
Parts rachetées durant l'exercice	-25 980,69742	-2 815 788,40
Solde net des souscriptions/rachats	18 202,92254	1 966 657,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	290 465,55569	
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE I		
Parts souscrites durant l'exercice	184,76731	2 128 463,55
Parts rachetées durant l'exercice	-227,92963	-2 624 758,47
Solde net des souscriptions/rachats	-43,16232	-496 294,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	172,16876	
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE R		
Parts souscrites durant l'exercice	179 511,06169	19 474 839,87
Parts rachetées durant l'exercice	-517 334,01790	-55 543 118,16
Solde net des souscriptions/rachats	-337 822,95621	-36 068 278,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 014 233,98539	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR DIVERSIFIE A FR0013456027	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	7 576 203,63	69 771,62705	108,58
LBPAM ISR DIVERSIFIE AD FR0013304680	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	257 059 249,65	2 398 025,60665	107,19
LBPAM ISR DIVERSIFIE G FR0013456035	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	32 743 006,29	290 465,55569	112,72
LBPAM ISR DIVERSIFIE I FR0013370756	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	2 047 175,87	172,16876	11 890,51
LBPAM ISR DIVERSIFIE R FR0013304706	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	892 281 593,60	8 014 233,98539	111,33

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	-74 060,06	NA	NA	NA	NA	NA
Options	40 258,64	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-33 801,42					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	964,81	0,00	0,00	0,00	964,81
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 045,92	0,00	0,00	0,00	-1 045,92
HORS-BILAN					
Futures	NA	214 359,11	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		214 359,11	0,00	0,00	-81,11

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	964,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 045,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	58 930,00	155 429,11	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-81,12	0,00	0,00	0,00	58 930,00	155 429,11	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 HKD +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-808,69	-229,97	-7,26	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	25 660,31	-24 897,20	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	24 851,62	-25 127,17	-7,26	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1598689153	LIF MSCI EMU SC DD SHS-DIS	Amundi Luxembourg SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	11 814 026,00
IE00B02KXL92	ISHARES EURO STOXX MID UCITS ETF	Blackrock Asset Management Ireland	Fonds / Actions	Irlande	EUR	12 319 631,00
FR0013218005	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds F	FINANCIERE DE L ECHIQUIER	Fonds / Obligations	France	EUR	5 712 500,00
FR001400N3D6	ECQUER CRDT SRI EUROPE-IXL	FINANCIERE DE L ECHIQUIER	Fonds / Obligations	France	EUR	11 077 815,00
FR0000285884	LBPAM ISR Actions Focus Euro R	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	37 970 400,00
FR0010842385	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	27 796 038,58
FR0011451947	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR Part I	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	31 856 818,50
FR0011524370	TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	39 406 380,00
FR0013277522	FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	86 954 295,20
FR0013323102	LBPAM ISR Actions Asie M	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	24 767 971,62
FR0010881755	LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE PARTS R	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	11 007 100,00
FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	27 731 726,00
FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	26 380 454,24
FR0013439981	SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY C	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	2 801 095,00
FR0010940882	TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	8 206 151,66
FR0013239407	LBPAM ISR Actions USA 500 R	LBP AM	Fonds / Actions	France	EUR	24 773 000,00
FR0013403755	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	LBP AM	Fonds / Diversifiés	France	EUR	52 838 390,64
FR0010130807	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	LBP AM	Fonds / Diversifiés	France	EUR	21 806 170,50
FR0011640911	LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	LBP AM	Fonds / Diversifiés	France	EUR	51 794 231,00
FR0013306701	LBPAM ISR TAUX PART M	LBP AM	Fonds / Diversifiés	France	EUR	105 631 446,00
FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	LBP AM	Fonds / Diversifiés	France	EUR	5 104 231,00
FR0013398658	LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	36 387 532,80
FR0010957878	LBPAM ISR OBLI CREDIT PART I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	33 159 625,00
FR0012904639	LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	44 281 911,96
FR0013358025	LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	60 280 480,00
FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	16 871 869,35
FR0013341435	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	50 442 536,90

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	32 904 000,00
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	158 288 816,34
FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	13 832 984,52
FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	6 072 335,50
FR0011375989	OSTRUM SRI 12M PART I	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	75 116 867,76
FR0000982217	OSTRUM SRI CREDIT EURO E	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	33 319 550,00
Total						1 188 708 382,07

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	52 958,01
	Rétrocession de frais de gestion	300 958,60
Total des créances		353 916,61
Dettes		
	Rachats à payer	3 218,86
	Frais de gestion fixe	1 394 087,30
	Autres dettes	14 076,76
Total des dettes		1 411 382,92
Total des créances et des dettes		-1 057 466,31

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	105 831,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	18 922,73
Frais de recherche	371,63
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 552 646,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	635 385,10
Frais de recherche	12 474,61
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	118 480,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	75 222,75
Frais de recherche	1 475,40
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 021,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Rétrocessions des frais de gestion	5 671,56
Frais de recherche	110,86
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR DIVERSIFIE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 926 246,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	2 132 816,41
Frais de recherche	41 874,56
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	33 617 960,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	33 617 960,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			877 944 170,95
	FR0013218005	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds F	5 712 500,00
	FR001400N3D6	ECQUER CRDT SRI EUROPE-IXL	11 077 815,00
	FR0013277522	FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	86 954 295,20
	FR0013398658	LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	36 387 532,80
	FR0013358025	LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	60 280 480,00
	FR0013403755	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	52 838 390,64
	FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	16 871 869,35
	FR0013341435	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	50 442 536,90
	FR0013323102	LBPAM ISR Actions Asie M	24 767 971,62
	FR0010881755	LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE PARTS R	11 007 100,00
	FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	27 731 726,00
	FR0000285884	LBPAM ISR Actions Focus Euro R	37 970 400,00
	FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	26 380 454,24
	FR0013239407	LBPAM ISR Actions USA 500 R	24 773 000,00
	FR0010130807	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	21 806 170,50
	FR0011640911	LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	51 794 231,00
	FR0010957878	LBPAM ISR OBLI CREDIT PART I	33 159 625,00
	FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	32 904 000,00
	FR0013306701	LBPAM ISR TAUX PART M	105 631 446,00
	FR0012904639	LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	44 281 911,96
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	5 104 231,00
	FR0013439981	SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY C	2 801 095,00
	FR0010842385	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	27 796 038,58
	FR0010940882	TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	8 206 151,66
	FR0011451947	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR Part I	31 856 818,50
	FR0011524370	TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	39 406 380,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			877 944 170,95

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-10 914 171,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-10 914 171,84
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-10 914 171,84

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-71 434,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-71 434,12
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-71 434,12
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-71 434,12
Total	-71 434,12
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-2 429 710,10
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 429 710,10
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 429 710,10
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-2 429 710,10
Total	-2 429 710,10
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 698,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 698,70
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 698,70
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 698,70
Total	1 698,70
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-1 686,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 686,82
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 686,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 686,82
Total	-1 686,82
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-8 413 039,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-8 413 039,50
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-8 413 039,50
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-8 413 039,50
Total	-8 413 039,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	23 507 951,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	23 507 951,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 999 233,83
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	27 507 184,99

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	149 387,70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	149 387,70
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	149 387,70
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	149 387,70
Total	149 387,70
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 082 109,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 082 109,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 999 233,83
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 081 343,19
Affectation :	
Distribution	1 702 598,18
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	7 378 745,01
Capitalisation	0,00
Total	9 081 343,19
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	2 398 025,60665
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,71

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	642 220,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	642 220,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	642 220,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	642 220,63
Total	642 220,63
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	40 173,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	40 173,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	40 173,27
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	40 173,27
Total	40 173,27
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR DIVERSIFIE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	17 594 060,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	17 594 060,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	17 594 060,20
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	17 594 060,20
Total	17 594 060,20
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

NACE principalement).				
TITRES D'OPC			1 155 090 422,07	96,93
OPCVM			1 024 685 976,07	85,99
Gestion collective			1 024 685 976,07	85,99
Echiquier Altarocca Hybrid Bonds F	EUR	5 000	5 712 500,00	0,48
ECQUER CRDT SRI EUROPE-IXL	EUR	10 500	11 077 815,00	0,93
FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	EUR	3 270,43385	86 954 295,20	7,30
ISHARES EURO STOXX MID UCITS ETF	EUR	185 000	12 319 631,00	1,03
LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	EUR	3 210	36 387 532,80	3,05
LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	EUR	2 300	26 662 520,00	2,24
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	EUR	495 298	52 838 390,64	4,43
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	EUR	1 395	16 871 869,35	1,42
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	EUR	4 435	50 442 536,90	4,23
LBPAM ISR Actions Asie M	EUR	1 806	24 767 971,62	2,08
LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE PARTS R	EUR	10 000	11 007 100,00	0,92
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	EUR	2 200	27 731 726,00	2,33
LBPAM ISR Actions Focus Euro R	EUR	260 000	37 970 400,00	3,19
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	EUR	11 134	26 380 454,24	2,21
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	EUR	123 150	21 806 170,50	1,83
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	EUR	44 300	51 794 231,00	4,35
LBPAM ISR OBLI CREDIT PART I	EUR	2 500	33 159 625,00	2,78
LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	EUR	300 000	32 904 000,00	2,76
LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	EUR	3 874	44 281 911,96	3,72
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	500	5 104 231,00	0,43
LIF MSCI EMU SC DD SHS-DIS	EUR	35 000	11 814 026,00	0,99
OSTRUM SRI 12M PART I	EUR	6 633	75 116 867,76	6,30
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	15 009	158 288 816,34	13,28
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	127,3984	13 832 984,52	1,16
OSTRUM SRI CREDIT EURO E	EUR	145 000	33 319 550,00	2,80
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	EUR	545	6 072 335,50	0,51
SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY C	EUR	500	2 801 095,00	0,24
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	EUR	1 055,85103	27 796 038,58	2,33
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	EUR	3 766	8 206 151,66	0,69
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR Part I	EUR	11 050	31 856 818,50	2,67
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	EUR	3 000	39 406 380,00	3,31
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			130 404 446,00	10,94
Gestion collective			130 404 446,00	10,94
LBPAM ISR Actions USA 500 R	EUR	100 000	24 773 000,00	2,08
LBPAM ISR TAUX PART M	EUR	1 128 300	105 631 446,00	8,86
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			33 617 960,00	2,82
OPCVM			33 617 960,00	2,82
Gestion collective			33 617 960,00	2,82
LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	EUR	2 900	33 617 960,00	2,82
Total			1 188 708 382,07	99,75

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DAX 30 IND FU 0325	-70	787 500,00	0,00	-35 091 000,00
EURO STOXX 50 0325	-1 550	1 646 475,00	0,00	-75 655 500,00
SP 500 MINI 0325	128	0,00	-1 349 840,66	36 686 431,68
Sous-total 1.		2 433 975,00	-1 349 840,66	-74 060 068,32
2. Options				
DJS BASIC RES INDEX 06/2025 CALL 600	2 000	650 000,00	0,00	8 534 888,00
EURO STOXX 50 03/2025 PUT 4550	-4 000	0,00	-1 960 000,00	38 418 494,40
EURO STOXX 50 03/2025 PUT 4800	2 000	2 096 000,00	0,00	-38 320 846,00
EURO STOXX 50 12/2025 CALL 5200	2 000	2 772 000,00	0,00	31 626 107,60
Sous-total 2.		5 518 000,00	-1 960 000,00	40 258 644,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		7 951 975,00	-3 309 840,66	-33 801 424,32

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0325	500	0,00	-725 000,00	58 930 000,00
EURO BUND 0325	340	0,00	-1 183 200,00	45 369 600,00
LONG GILT FUT 0325	600	0,00	-1 267 537,49	67 060 957,91
US 10Y ULT 0325	400	0,00	-826 895,22	42 998 551,42
Sous-total 1.		0,00	-4 002 632,71	214 359 109,33
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-4 002 632,71	214 359 109,33

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0325	200	0,00	-406 808,31	25 080 878,80
RY EURJPY 0325	-200	0,00	-576 420,74	-24 897 197,48
Sous-total 1.		0,00	-983 229,05	183 681,32
2. Options				
EUR/USD CME 03/2025 CALL 1.06	1 000	736 359,25	0,00	35 155 528,73
EUR/USD CME 03/2025 CALL 1.09	-1 000	0,00	-156 929,02	-10 258 413,81
Sous-total 2.		736 359,25	-156 929,02	24 897 114,92
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		736 359,25	-1 140 158,07	25 080 796,24

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 188 708 382,07
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	4 642 134,34
Total instruments financiers à terme - taux	-4 002 632,71
Total instruments financiers à terme - change	-403 798,82
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	5 746 225,23
Autres passifs (-)	-2 983 081,07
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 191 707 229,04

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE A	EUR	69 771,62705	108,58
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE AD	EUR	2 398 025,60665	107,19
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE G	EUR	290 465,55569	112,72
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE I	EUR	172,16876	11 890,51
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE R	EUR	8 014 233,98539	111,33

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 197 393 955,03	1 236 769 676,28
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 183 130 702,40	1 210 688 857,70
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 183 130 702,40	1 169 002 657,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	41 686 200,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	14 263 252,63	26 080 818,58
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 263 252,63	26 080 818,58
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	226 332,96	4 669 339,07
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	226 332,96	4 669 339,07
COMPTES FINANCIERS	924 421,85	5 638 109,06
Liquidités	924 421,85	5 638 109,06
TOTAL DE L'ACTIF	1 198 544 709,84	1 247 077 124,41

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 192 629 977,70	1 212 238 776,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 796 201,27	422 975,80
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 391 357,81	28 850 318,89
Résultat de l'exercice (a,b)	-12 469 133,03	-12 825 128,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 191 348 403,75	1 228 686 943,08
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	5 927 752,61	15 160 818,53
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	5 927 752,61	15 160 818,53
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 927 752,61	15 160 818,53
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 268 553,48	1 913 518,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 268 553,48	1 913 518,25
COMPTES FINANCIERS	0,00	1 315 844,55
Concours bancaires courants	0,00	1 315 844,55
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 198 544 709,84	1 247 077 124,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
I EURIBOR 3 0624	121 125 000,00	0,00
JAP GOVT 10 0323	0,00	51 648 116,76
JAP GOVT 10 0324	47 102 888,23	0,00
EURO SCHATZ 0324	127 854 000,00	0,00
XEUR FEBD EUR 1225	12 867 750,00	0,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	280 090 000,00
EURO STOXX 50 0324	90 860 000,00	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 02/2023 CALL 144	0,00	14 045 850,00
DJ EURO STOXX 50 12/2024 CALL 4600	64 248 488,70	0,00
EUREX EURO BUND 02/2024 CALL 133	44 590 280,00	0,00
DJES BANKS 03/2024 PUT 100	2 798 137,50	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
I EURIBOR 3 0923	0,00	120 406 250,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	99 697 500,00
FV CBOT UST 5 0324	59 077 432,82	0,00
RY EURJPY 0324	37 162 030,92	0,00
DJES BANKS 0324	11 920 000,00	0,00
SP 500 MINI 0323	0,00	21 706 254,39
Options		
EUREX EURO BUND 02/2023 CALL 141	0,00	17 657 640,00
EUREX EURO BUND 02/2023 CALL 147	0,00	2 809 170,00
DJ EURO STOXX 50 12/2023 CALL 4400	0,00	80 063 929,00
DJ EURO STOXX 50 12/2023 CALL 4300	0,00	45 203 558,00
DJS BASIC RES INDEX 03/2024 CALL 600	17 479 413,75	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	220 515,58	3 202,81
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	349 773,00	600 650,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	570 288,58	603 852,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	73 296,44	44 139,46
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	73 296,44	44 139,46
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	496 992,14	559 713,35
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	13 435 586,93	13 589 857,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-12 938 594,79	-13 030 143,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	469 461,76	205 015,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-12 469 133,03	-12 825 128,31

(*) Les «Frais de recherche» sont compris dans le poste «Frais de gestion et dotations aux amortissements»

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évalués à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union monétaire européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum de 1.00 % TTC pour les parts I et G et 2.00 % pour les parts A, AD et R.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, de rétrocessions et frais de recherche) est de :

- part AD 1.32 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part R 1.32 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part I 0.44 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part A 1.32 % TTC sur l'actif moyen annuel
- part G 0.35 % TTC sur l'actif moyen annuel

Les rétrocessions de frais de gestion pour les fonds internes sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible pour les OPC de LBPAM.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,01 % de l'actif net du FCP.

Somme de RETROCESSION

Code ISIN	Libellé valeur	Montant de rétrocession
FR0012904639	LBPAM TOT RET CRD I	75 919,00
FR0011350677	LBPAM OBLI CROSSOV I	148 911,35
FR0010547117	LBPAM MULT.ACT EM.R	239 325,96
FR0011375989	LBPAM 12-18 MOIS I	48 685,79
FR0011524370	LBPAM ACT VAL EUR I	227 475,40
FR0011640911	LBPAM CONV.OPPORTU.L	277 927,47
FR0010881755	LBPAM ACT CROIS CHIN	173 573,20
FR0010892471	LBPAM ACTIONS JAPONR	304 878,81
FR0010940882	LBPAM RESP ACT EUROP	39 863,28
FR0000982217	LBPAM OBLI CREDIT E	298 019,99
FR0011451947	LBPAM ACT ENTREP I	152 000,04
FR0013340726		30 796,68
FR0010842385	TOCQ EUR EQTY ISR I	99 115,13
FR0011525534	LBPAM AC CR EU I	17 644,39
FR0010600221	TOCQ.VALUE AME ISR I	4 852,53
FR0013183464	LBPAM RESP ACT ENV I	73 156,47
FR0013277522	FEDERIS ISR ACTIONS	61 779,29
FR0013341435		73 246,04
FR0013358025	LBPAM INFLAT.FLEXI.I	80 204,54
FR0013398658		13 882,42
FR0013403755	LBPAM ISR ABS RE C I	160 193,37
Total général		2 601 451,15

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts A, AD, G, I et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 228 686 943,08	1 393 783 157,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	23 019 491,53	43 218 530,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-116 550 786,85	-79 883 532,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 868 403,67	25 443 279,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 055 692,02	-8 705 687,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	82 514 399,56	94 142 319,92
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-85 888 322,53	-84 434 704,12
Frais de transactions	-1 405 260,66	-1 133 767,08
Différences de change	580 625,35	3 524 501,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	65 566 737,21	-147 411 386,19
Différence d'estimation exercice N	49 197 823,64	-16 368 913,57
Différence d'estimation exercice N-1	16 368 913,57	-131 042 472,62
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 152 849,56	5 292 564,89
Différence d'estimation exercice N	-876 701,85	276 147,71
Différence d'estimation exercice N-1	-276 147,71	5 016 417,18
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 896 690,24	-2 118 190,87
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-12 938 594,79	-13 030 143,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 191 348 403,75	1 228 686 943,08

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	170 774 376,20	14,33
Taux	340 672 168,23	28,60
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	511 446 544,43	42,93
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	29 399 413,75	2,47
Change	37 162 030,92	3,12
Taux	59 077 432,82	4,96
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	125 638 877,49	10,55

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924 421,85	0,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	219 547 168,23	18,43	0,00	0,00	121 125 000,00	10,17	0,00	0,00
Autres opérations	59 077 432,82	4,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	924 421,85	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	248 979 000,00	20,90	0,00	0,00	91 693 168,23	7,70
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 077 432,82	4,96	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	310 712,90	0,03	162 135,90	0,01	165 309,95	0,01	0,01	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	47 102 888,23	3,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	59 077 432,82	4,96	37 162 030,92	3,12	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	16 345,30
Rétrocession de frais de gestion	209 987,66
TOTAL DES CRÉANCES	226 332,96
DETTES	
Rachats à payer	6 199,54
Frais de gestion fixe	1 250 137,34
Autres dettes	12 216,60
TOTAL DES DETTES	1 268 553,48
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-1 042 220,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART A		
Parts souscrites durant l'exercice	3 196,18800	318 611,62
Parts rachetées durant l'exercice	-13 198,04166	-1 314 147,72
Solde net des souscriptions/rachats	-10 001,85366	-995 536,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	81 007,15894	
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD		
Parts souscrites durant l'exercice	16 698,00000	1 658 212,71
Parts rachetées durant l'exercice	-385 879,94671	-38 275 007,30
Solde net des souscriptions/rachats	-369 181,94671	-36 616 794,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 684 525,15545	
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART G		
Parts souscrites durant l'exercice	49 894,51286	5 064 945,60
Parts rachetées durant l'exercice	-33 326,31996	-3 393 717,22
Solde net des souscriptions/rachats	16 568,19290	1 671 228,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	272 262,63315	
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	218,76731	2 386 373,74
Parts rachetées durant l'exercice	-105,00000	-1 164 107,15
Solde net des souscriptions/rachats	113,76731	1 222 266,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	215,33108	
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	132 934,58161	13 591 347,86
Parts rachetées durant l'exercice	-709 073,18405	-72 403 807,46
Solde net des souscriptions/rachats	-576 138,60244	-58 812 459,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 352 056,94160	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	112 541,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	15 495,02
Frais de recherche	347,27
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 722 817,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	512 794,81
Frais de recherche	11 482,34
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	96 856,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	49 058,28
Frais de recherche	1 123,34
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 378,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Rétrocessions des frais de gestion	2 438,83
Frais de recherche	59,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 619 849,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	1 591 935,87
Frais de recherche	35 854,48
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	32 798 710,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			783 796 696,75
	FR0013277522	FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	80 979 036,11
	FR0013358025	LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	58 811 480,00
	FR0013403755	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	51 094 941,68
	FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	15 561 127,35
	FR0013341435	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	47 703 702,65
	FR0013323102	LBPAM ISR ACTIONS ASIE PART M	21 813 734,88
	FR0010881755	LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	21 767 655,00
	FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	37 963 347,66
	FR0010130807	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	21 024 168,00
	FR0011640911	LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	49 819 780,00
	FR0013398658	LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	21 149 139,60
	FR0010547117	LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	24 156 235,22
	FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	31 632 000,00
	FR0013306701	LBPAM ISR TAUX Part M	103 205 601,00
	FR0012904639	LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	41 694 196,18
	FR0013439981	SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY Part C	3 056 260,00
	FR0013183464	TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I	22 451 446,20
	FR0010842385	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	33 164 644,98
	FR0010940882	TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	11 822 840,74
	FR0011451947	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR PART I	34 698 698,00
	FR0011524370	TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR Part I	50 226 661,50
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			783 796 696,75

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-12 469 133,03	-12 825 128,31
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-12 469 133,03	-12 825 128,31
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-88 944,87	-94 720,92
Total	-88 944,87	-94 720,92
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 934 922,24	-3 188 375,33
Total	-2 934 922,24	-3 188 375,33
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-37 336,96	-16 279,75
Total	-37 336,96	-16 279,75
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 201,69	-1 685,57
Total	-5 201,69	-1 685,57
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-9 402 727,27	-9 524 066,74
Total	-9 402 727,27	-9 524 066,74

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 796 201,27	422 975,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 391 357,81	28 850 318,89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	11 187 559,08	29 273 294,69
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	44 606,50	208 555,11
Total	44 606,50	208 555,11
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD		
Affectation		
Distribution	1 771 786,60	2 015 446,69
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 489 206,17	5 455 784,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 260 992,77	7 471 230,91
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 684 525,15545	3 053 707,10216
Distribution unitaire	0,66	0,66
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	153 405,64	590 451,02
Total	153 405,64	590 451,02
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	12 815,06	24 807,12
Total	12 815,06	24 807,12
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 715 739,11	20 978 250,53
Total	4 715 739,11	20 978 250,53

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	268 259 877,09	1 429 411 255,07	1 393 783 157,18	1 228 686 943,08	1 191 348 403,75
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART A en EUR					
Actif net	0,00	11 220 202,63	10 544 659,64	8 895 316,95	8 308 862,36
Nombre de titres	0,00	108 181,63202	98 012,93253	91 009,01260	81 007,15894
Valeur liquidative unitaire	0,00	103,71	107,58	97,74	102,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,61	1,26	2,29	0,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,33	-0,90	-1,04	-1,09
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD en EUR					
Actif net	55 062 993,78	418 521 051,77	366 497 712,85	298 515 444,77	273 560 616,60
Nombre de titres	537 372,00000	3 983 968,10216	3 384 240,10216	3 053 707,10216	2 684 525,15545
Valeur liquidative unitaire	102,46	105,05	108,29	97,75	101,90
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,16	1,16	0,66	0,66
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,13	1,78	1,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,84	-0,91	-1,04	-1,09
Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART G en EUR					
Actif net	0,00	15 522 701,17	22 985 197,51	25 445 576,26	28 709 225,62
Nombre de titres	0,00	149 871,89816	211 878,23536	255 694,44025	272 262,63315
Valeur liquidative unitaire	0,00	103,57	108,48	99,51	105,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,37	1,26	2,30	0,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,03	0,12	-0,06	-0,13
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART I en EUR					
Actif net	1 069 718,30	1 113 593,98	1 165 334,63	1 068 045,62	2 397 231,92
Nombre de titres	101,56377	101,56377	101,56377	101,56377	215,33108
Valeur liquidative unitaire	10 532,47	10 964,48	11 473,92	10 516,00	11 132,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-242,23	15,15	133,93	244,25	59,51
Capitalisation unitaire sur résultat	155,29	2,72	2,75	-16,59	-24,15
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART R en EUR					
Actif net	212 127 165,01	983 033 705,52	992 590 252,55	894 762 559,48	878 372 467,25
Nombre de titres	2 058 335,65760	9 243 877,03873	8 998 160,73572	8 928 195,54404	8 352 056,94160
Valeur liquidative unitaire	103,05	106,34	110,31	100,21	105,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,38	0,15	1,30	2,34	0,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,64	-0,86	-0,93	-1,06	-1,12

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ECHIQUEUR ALTAROCCHA HYBRID BONDS I	EUR	5 000	5 234 050,00	0,44
ECHIQUEUR OBLIG I FCP	EUR	95 000	10 430 050,00	0,87
FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	EUR	3 870,43385	80 979 036,11	6,80
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	EUR	2 300	26 012 770,00	2,19
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	EUR	495 298	51 094 941,68	4,29
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	EUR	1 395	15 561 127,35	1,31
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	EUR	4 435	47 703 702,65	4,00
LBPAM ISR ACTIONS ASIE PART M	EUR	1 806	21 813 734,88	1,83
LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	EUR	24 050	21 767 655,00	1,83
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	EUR	18 134	37 963 347,66	3,19
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	EUR	123 150	21 024 168,00	1,77
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	EUR	44 300	49 819 780,00	4,18
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	EUR	2 010	21 149 139,60	1,77
LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	EUR	16 871	24 156 235,22	2,02
LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	EUR	300 000	31 632 000,00	2,65
LBPAM ISR TAUX Part M	EUR	1 128 300	103 205 601,00	8,66
LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	EUR	3 874	41 694 196,18	3,50
OSTRUM ISR CROSSOVER I	EUR	4 500	55 222 290,00	4,64
OSTRUM SRI 12M I	EUR	6 633	71 610 332,31	6,01
OSTRUM SRI CASH M	EUR	17 140	174 165 367,60	14,62
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	127,3984	13 323 925,99	1,12
OSTRUM SRI CREDIT EURO E	EUR	290 000	63 504 200,00	5,33
OSTRUM SRI MONEY 6M I	EUR	545	5 843 789,75	0,49
SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY Part C	EUR	500	3 056 260,00	0,26
TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I	EUR	13 485	22 451 446,20	1,88
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	EUR	1 355,85103	33 164 644,98	2,79
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	EUR	6 766	11 822 840,74	1,00
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR PART I	EUR	12 050	34 698 698,00	2,91
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR Part I	EUR	4 150	50 226 661,50	4,21
TOTAL FRANCE			1 150 331 992,40	96,56
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 150 331 992,40	96,56
TOTAL Organismes de placement collectif			1 150 331 992,40	96,56
Titres mis en dépôt				
OPC européens coordonnés et assimilables				
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	EUR	2 900	32 798 710,00	2,75
TOTAL OPC européens coordonnés et assimilables			32 798 710,00	2,75
TOTAL Titres mis en dépôt			32 798 710,00	2,75

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJES BANKS 0324	EUR	2 000	-90 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	EUR	-1 200	-594 720,00	-0,05
EURO STOXX 50 0324	EUR	-2 000	775 395,00	0,07
FV CBOT UST 5 0324	USD	600	1 396 087,27	0,12
I EURIBOR 3 0624	EUR	-500	-464 712,50	-0,04
JAP GOVT 10 0324	JPY	-50	-276 112,63	-0,03
RY EURJPY 0324	JPY	-300	-386 120,24	-0,04
XEUR FEBD EUR 1225	EUR	-3 150	-1 260 000,00	-0,11
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-900 183,10	-0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			-900 183,10	-0,08
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJES BANKS 03/2024 PUT 100	EUR	7 500	150 000,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 12/2024 CALL 4600	EUR	3 000	6 948 000,00	0,58
DJS BASIC RES INDEX 03/2024 CALL 600	EUR	1 500	1 237 500,00	0,10
EUREX EURO BUND 02/2024 CALL 133	EUR	-400	-1 460 000,00	-0,12
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			6 875 500,00	0,58
TOTAL Engagements à terme conditionnels			6 875 500,00	0,58
TOTAL Instruments financier à terme			5 975 316,90	0,50
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-1 542 187,77	-1 396 087,24	-0,12
APPEL MARGE CACEIS	JPY	103 131 875	662 232,87	0,06
APPEL MARGE CACEIS	EUR	3 094 037,49	3 094 037,49	0,26
TOTAL Appel de marge			2 360 183,12	0,20
Créances			226 332,96	0,02
Dettes			-1 268 553,48	-0,11
Comptes financiers			924 421,85	0,08
Actif net			1 191 348 403,75	100,00
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART I	EUR	215,33108	11 132,77	
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART G	EUR	272 262,63315	105,44	
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART A	EUR	81 007,15894	102,56	
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD	EUR	2 684 525,15545	101,90	
Parts LBPAM ISR DIVERSIFIE PART R	EUR	8 352 056,94160	105,16	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR DIVERSIFIE PART AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 771 786,60	EUR	0,66	EUR
TOTAL	1 771 786,60	EUR	0,66	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR DIVERSIFIE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500Q7T7JD6F40AH37

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, gérés ou non par la Société de Gestion, dont au moins 90% doivent avoir obtenu le Label ISR français¹. Trois catégories d'OPC pouvaient être sélectionnés par la Société de Gestion :

1. Fonds ISR gérés par la Société de Gestion : la Société de Gestion met en œuvre sa méthodologie GREaT. De manière générale, la démarche ISR de la gestion des OPC gérés par la Société de Gestion visait à identifier les émetteurs qui :
 - Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
 - Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
 - Gestion durable des Ressources
 - Transition Énergétique
 - Développement des Territoires
2. Fonds ISR externes : la Société de Gestion sélectionne des OPC labélisés ISR. Des disparités d'approche sur l'ISR pouvaient exister entre celles retenues par la Société de Gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. La Société de Gestion privilégiait néanmoins la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
 3. Fonds non ISR : aucune caractéristique environnementale et/ou sociale n'était promue

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indicateur	Contrainte associée
Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection	Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont

¹ Ou un label équivalent respectant les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

de leurs investissements	disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 91,77% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 49,28% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	96,99%	97,12%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	49,25%	34,43%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'investissements durables est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ». Le Produit Financier ne réalisait pas directement des

Investissements Durables. Ces derniers étaient réalisés par les OPC dans lesquels ce Produit Financier investissait.

La définition des Investissements Durables est propre à chaque société de gestion et peut donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents est décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé pour ses investissements :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et le respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>²

² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le règlement délégué (UE) 2022/1288³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "**indicateurs concernant les incidences négatives**").

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, certains indicateurs ont été directement intégrés à la méthodologie de notation propriétaire GREaT permettant d'identifier les investissements durables, ou utilisés pour l'application des politiques d'exclusions. Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁴

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifiaient le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que

³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description des critères permettant de se conformer aux principes directeurs énoncés ci-dessus et des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

1. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par la Société de Gestion :

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ; et

⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- la politique d'engagement actionnarial et de vote⁷.
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>.

2. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par une autre société de gestion :

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

☐ Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		13,28%	France
LBPAM ISR TAUX M	OPC		8,86%	France
FEDERIS ISR ACTIONS US I	OPC		7,3%	France
OSTRUM SRI CREDIT 12M I (C/D) EUR	OPC		6,3%	Euroland
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	OPC		5,06%	France
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	OPC		4,43%	France
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	OPC		4,35%	France
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	OPC		4,23%	France

⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	OPC		3,72%	France
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	OPC		3,31%	France
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	OPC		3,19%	France
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	OPC		3,05%	France
OSTRUM SRI CREDIT EURO E (C/D) EUR	OPC		2,8%	France
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I	OPC		2,78%	France
LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 M	OPC		2,76%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 91,52%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

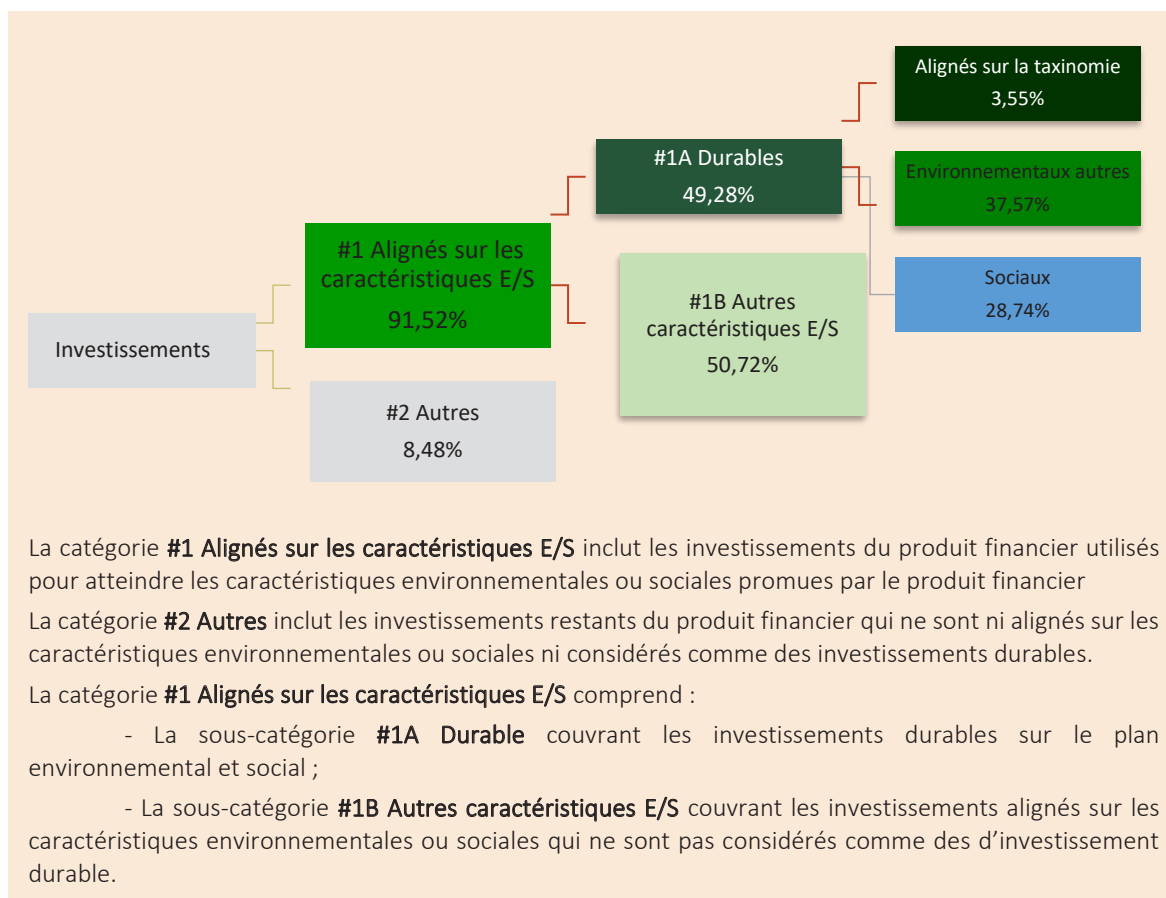
Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 49,28% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 37,57% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 28,74% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 3,55% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-

⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 100% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	84,79%
Autres et liquidités	15,19%
Produits dérivés	0,02%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

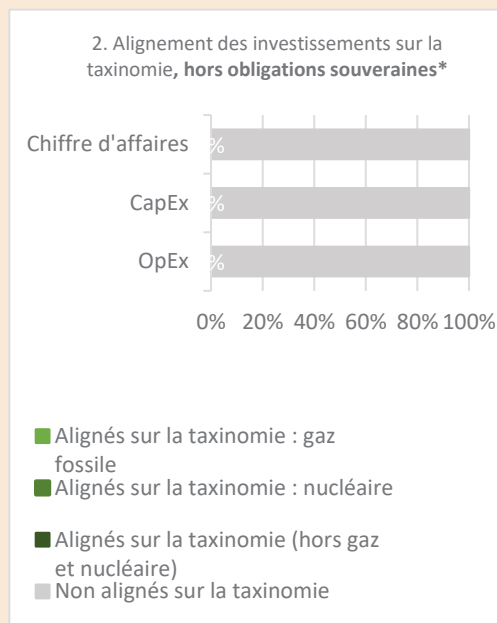
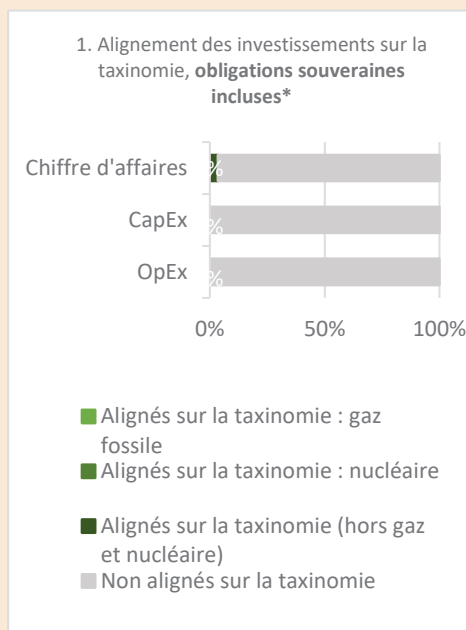
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2024.** A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 37,57% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 28,74% au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 8,48% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

FCP LBPAM ISR DIVERSIFIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP LBPAM ISR DIVERSIFIE

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR DIVERSIFIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

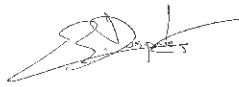
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.02 17:21:05
+02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé